

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 118

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de modification de garantie d'emprunt formulée par la SA UES Habitat Pact Méditerranée pour l'opération d'acquisition amélioration d'un logement collectif locatif social situé résidence Super Belvédère au 57, rue Merlino dans le 14ème arrondissement de Marseille.

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
1 24 06**

PRESENTATION

Par délibération n°205 de la Commission Permanente du 2 octobre 2015, le Département des Bouches-du-Rhône a accordé une garantie d'emprunt de 12 504,60 € pour un contrat de prêt de 27 788,00 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts par la SA UES HABITAT PACT MEDITERRANEE. Elle concerne une opération d'acquisition amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI) dénommé résidence Super Belvédère située 57, rue Louis Merlino dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille.

Par lettre en date du 3 mars 2017, la société a saisi le Département, suite à la modification du plan de financement de l'opération, pour qu'il délibère sur un montant d'emprunt plus élevé (+15 883,00 €). De plus, conformément à la demande de la Caisse des dépôts, l'organisme souhaite que soit appliquée la procédure de vote sur contrat déjà signé.

La garantie d'emprunt proposée est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département, et du contrat de prêt signé par l'organisme et le prêteur. La délibération n°205 de la Commission Permanente du 2 octobre 2015 est donc abrogée.

PROPOSITION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

- d'accorder la garantie d'emprunt du Département à la SA UES HABITAT PACT MEDITERRANEE à hauteur de 19 651,95 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant total de 43 671,00 € destiné à financer l'acquisition amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI) ; ce programme est situé résidence Super Belvédère au 57, rue Louis Merlino dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (contrat de Prêt n°59321 - références lignes du Prêt n°5168278 et n°5168279). Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

- d'annuler la délibération n° 205 de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

